



COMMUNE DE BAS-INTYAMON 1667 ENNEY

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE DE BAS-INTYAMON

Ligne pédagogique

✓ Généralités

Notre projet pédagogique est le résultat d'observations centrées sur les besoins de l'enfant et de sa famille.

Il est adopté par le Conseil communal et il suit les recommandations du Service de l'enfance et de la jeunesse. Il fixe l'exigence des qualités requises pour le personnel de l'accueil.

Pour cela, nous nous sommes basés sur les expériences d'autres accueils, sur divers écrits et sur nos connaissances et compétences.

✓ Cadre de l'accueil

Notre accueil se situe dans un endroit spacieux et lumineux. Les enfants peuvent évoluer en sécurité sous l'œil de la personne responsable. Il bénéficie d'une place de jeux qui sera utilisée selon les envies des enfants ou selon les caprices de la météo.

✓ Le bien-être de l'enfant est le centre de notre projet

Toute action éducative doit être conduite dans le respect de l'intégrité physique, psychique et émotionnelle de l'enfant. L'AES doit laisser à l'enfant le temps de s'épanouir, de grandir.

Il doit pouvoir favoriser l'exploration, l'expérimentation, la découverte en s'adaptant à son âge. Il s'adapte aussi à d'autres moments où l'enfant aura besoin de rêver, de ne rien faire.

✓ Repas

Petit-déjeuner, goûter et dîner sont pris en commun. Les repas sont équilibrés, toujours accompagnés de fruits et de légumes.

La responsable veillera à l'alimentation de chacun et à sa tenue à table. Après les repas, les enfants se brossent les dents. Chaque enfant apportera sa brosse à dents, le dentifrice sera distribué par la responsable.

✓ Devoirs

S'il le désire, l'enfant pourra faire ses devoirs, la responsable veillera à moduler l'espace et à l'installer un peu en dehors du groupe.

✓ **Activités**

Les propositions de jeux amenés par les enfants seront réalisées si possible. D'autres activités seront proposées par la responsable, bricolage, animation, etc.

Les enfants ne sont pas forcés à participer, ils ont parfois juste besoin de se détendre, de rêver ou de jouer librement. La responsable veillera à ce que l'enfant ne s'isole pas tout le temps du groupe.

✓ **Tolérance – vivre ensemble**

La responsable de l'accueil veille à identifier les besoins propres de l'enfant.

Notre rôle est toujours de passer de l'individualité à la collectivité.

Chaque enfant sera accueilli individuellement, c'est un moment important. C'est l'espace de transition avec sa famille.

Dès ce moment, l'enfant est amené à vivre en groupe, laisser pour un moment papa et maman.

Il est sans doute intimidé, il a peut-être de la crainte ou au contraire il est très sûr de lui, tout cela formera un groupe dans lequel la responsable l'aidera à trouver sa place.

Le respect des autres dans notre accueil est synonyme d'entraide, de coopération, de tolérance, cela dans le but de favoriser l'ouverture à l'autre, son propre développement, une estime de soi. Soit créer un climat, un sentiment de valorisation personnelle.

✓ **Relations parents – responsable – enseignants – commune**

Le concept pédagogique ne régit pas les relations entre les parents, la responsable de l'accueil et la commune.

La responsable de l'accueil veille à établir une relation de confiance avec les parents en se rendant disponible, en étant à l'écoute de ceux-ci en proposant quelques espaces-temps.

Le personnel de l'accueil est astreint à un devoir de confidentialité. Il discutera des questions relatives à l'enfant uniquement avec les parents de l'enfant.

Une bonne collaboration entre la responsable de l'accueil et la responsable d'établissement et les enseignants est nécessaire. Elle peut impliquer des échanges importants pour l'épanouissement de l'enfant.

✓ **Sécurité – Santé**

Durant les périodes auxquelles il est inscrit, l'enfant est sous la responsabilité de la responsable de l'accueil et de son personnel.

Les règles de vie relèvent de la gestion opérationnelle de l'accueil et de la compétence de sa responsable. Elles portent essentiellement sur la politesse, le respect, l'ordre, la discipline, la propreté et l'hygiène.

La responsable du dicastère au sein du Conseil communal supervise la gestion opérationnelle.

Une fiche concernant la santé de l'enfant avec les coordonnées de son médecin traitant sera remplie par les parents.

Une trousse de premiers secours sera à disposition de la responsable.

Les numéros d'urgence seront affichés bien en vue dans les locaux

✓ **Destinataires**

Ce concept s'adresse :

- Aux enfants en âge de lire
- Aux parents
- Au personnel de l'accueil
- Au Service de l'enfance et de la jeunesse
- Aux enseignants
- Au Conseil communal

Ce concept est passible de correction à l'avenir, étant donné la nouveauté de cet accueil extra-scolaire et le manque de recul actuel.